





www.mairie-marcillatcombraille.fr - Mairie ouverte au public du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

# Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918



Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal vous souhaitent de très belles fêtes de Noël et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Vous êtes toutes et tous chaleureusement conviés le 11 janvier pour les vœux du Maire.

Votre Maire, Christian Chito.



# agenda

# 2018

### Dimanche 23 décembre

Marché de Noël de 8h00 à 19h00

ATIC. Salle polyvalente / Mairie

# 2019

### Mardi 8 janvier

Jeux de société à 18h00

Centre social de Marcillat. 1er étage de la marie.

### Vendredi 11 janvier

Voeux du maire à 18h30

Salle polyvalente

### Dimanche 13 janvier

Repas des aînés de la commune à 12h30

Restaurant du commerce

### Dimanche 24 février

Théâtre à 14h00

Amus'Gueules. Salle polyvalente

## Vendredi 1<sup>er</sup>, samedi 2 mars, vendredi 8 et samedi 9 mars

Théâtre à 20h30

Amus'Gueules. Salle polyvalente

### Dimanche 17 mars

Loto à 14h30

Association des parents d'élèves. Salle polyvalente

### Samedi 6 avril

Fête de printemps

ATIC. Salle polyvalente

### Bulletin municipal de Marcillat-en-Combraille

Directeur de publication : Christian Chito Comité de rédaction : Catherine Lagrange, Bernard Contamine, Suzanne Vicente, Gérard Ducourtioux, Raphaël Contamine, Catherine Tallet, Adeline Chabrat, Liliane Murat. Conception réalisation : XXI communication

Slánhana - 07 70 02 21 00

elepnone : U4 / U U3 Z I UU

### Dimanche 7 avril

Concours de belote à 14h00

Voix des Parents. Cantine du collège

### Jeudi 25 avril

Don du sang de 16h00 à 19h00

Donneurs de sang. Salle polyvalente

### Du Mardi 30 avril au vendredi 3 mai

Bourse aux vêtements

Association des Familles. Salle polyvalente

### Dimanche 5 mai

Concert de chorales à 15h00

L'Espoir musical. Salle polyvalente

### Dimanche 12 mai

Concours de pétanque à 14h00

Voix des Parents. Stabilisé et salle polyvalente



### Dimanche 19 mai

Randonnée + visite caserne des pompiers

Amicale des sapeurs pompiers. Centre de secours

### Dimanche 26 mai

Vide placard de 8h00 à 19h00

Association des Familles. Salle polyvalente

### Samedi 15 juin

Kermesse à 14h00

École + APE. salle polyvalente

### Vendredi 21 et samedi 22 juin

Gala de danse à 20h30

Association des Familles. Salle polyvalente

### Vendredi 28 juin

Audition à 20h30

L'Espoir musical. Salle polyvalente

### Les diverses activités organisées par les associations

### LUNDI

16h45-17h45: Danse classique 17h45-18h45: Jazz 8/9 ans 18h45-19h45: Gym adulte 19h45-20h45: Aérobic confirmé/Fitness Dance

### MARDI

16h-21h30: Cours enfants et adultes

16h-21h30: Cours enfants et adultes

16h45-17h30 : Eveil à la danse 17h30-18h30 : Jazz 10/12 ans

19h30-20h30: Cardio Boxing

### MERCREDI

14h-17h: Atelier tricot

16h-17h30: Cours enfants

16h55-17h55 : Yoga

17h-18h: Classique confirmé 18h-19h: Gym adulte 19h-19h45: Step débutant 19h45-20h30: Step confirmé

### **JEUDI**

16h45-17h45 : Jazz 6/7 ans 17h45-18h45 : Jazz 13/14 ans 18h45-19h30 : Aérobic d<u>ébutant</u>

### **VENDREDI**

17h30-18h30 : Dessin enfants 19h30 : Dessin adultes

19h30-22h: Cours adultes

### **SAMEDI**

9h30-10h30 : Jazz Ado

10h30-11h30 : Jazz Jeunes adultes

### Légende

### ASSOCIATION DES FAMILLES

salle polyvalente ou des sports Tél. : 0470516419 - 0470516702

CENTRE SOCIAL RURAL

au Centre Social - Tél. : 0470516080

TENNIS - salle polyvalente ou des sports

FOOT ENFANTS - sur le terrain renseignements mairie au 0470516015

FOOT ADULTES - sur le terrain

HANDBALL - salle polyvalente ou des sports

# Maisons fleuries : le palmarès 2018!

Samedi 1<sup>er</sup> décembre, les lauréats du concours des maisons fleuries recevaient leur prix à 16 h, dans la salle de la maison du tourisme, avant de partager le verre de l'amitié. Cette année 31 maisons étaient inscrites dans 4 catégories : les maisons avec grande possibilité de fleurissement, les maisons à petite possibilité de fleurissement, les fermes et les gîtes et maisons d'accueil. Chacun des inscrits a reçu la visite de la commission des maisons fleuries pendant l'été. Celle-ci a procédé à une notation précise avant de se réunir en octobre pour statuer sur le palmarès et départager les éventuels ex aequo.

Dans la catégorie des maisons avec grande possibilité de fleurissement, Mme Christiane PALIOT et Mmes Jeanine PHELIPPOT et Géneviève DUBOST s'adjugent les première et deuxième places. Dans la seconde catégorie (Maisons avec petite possibilité de fleurissement), ce sont Mme Christiane MARTINET et M. Marcel GAGNEPAIN qui montent sur les deux premières marches du podium. Pour les fermes, Mmes Renée et Joëlle LEGUAY remportent le concours devant Mme Sylvie GAGNEPAIN. Enfin, pour les gîtes et maisons d'accueil, la MARPA et le Centre Social arrivent respectivement en première et deuxième position.

Grâce aux établissements Koelher de Marcillat-Pionsat, Baubier d'Ars-les-Favets et Norre de Chambon/Voueze, des compositions fleuries sont remises aux premiers prix ainsi que des bons d'achat. Tous les participants se voient offrir également des bons d'achat.

Pour 2019, le comité des maisons fleuries invite tous ceux qui veulent participer à le rejoindre et à s'inscrire au concours!



# Le plein de nouveautés à la foire aux broutards





La Foire aux Broutards est avant tout une fête traditionnelle qui fait perdurer les marchés aux bestiaux d'antan! Mais, à Marcillat, on sait la faire évoluer et l'ouvrir à tous pour que chacun puisse se retrouver, échanger, partager et profiter d'un moment convivial : l'édition 2018 n'a pas manqué à la règle et les organisateurs avaient fait le plein de nouveautés pour séduire les plus jeunes et les moins jeunes!

En effet, pour la première fois, ce 1er septembre 2018, la 32e Foire aux Broutards accueillait le Centre Social rural et la Médiathèque au cœur de la place de la Chaume pour une journée de jeux familiaux et d'échanges intergénérationnels. Ainsi, à côté des broutards, des animaux de boucherie et des ovins sur le champ de foire, les enfants et leurs parents pouvaient prendre part à une partie de baby-foot géant, jouer sous les stands dédiés aux jeux de société ou aux jeux d'extérieur, admirer l'exposition sur « Les Vaches » ou encore participer au grand concours de dessin organisé par la médiathèque : « Dessine-moi un veau rigolo »! La fréquentation et le temps passé sur la foire par les visiteurs ont démontré aux organisateurs la pertinence de leurs choix et de leurs propositions. Plus que jamais, la foire a retrouvé tout son côté festif et amical qui en faisait un temps de rencontres pour la Combraille!

Mais, les éleveurs et leurs bêtes n'étaient bien sûr pas oubliés. Plus de 200 animaux venus de toute la région ont été exposés devant un public nombreux et admiratif. Les jeunes encore une fois ont pu participer au concours de jugement de bovins, qualificatif pour la finale départementale. Et, l'après-midi, 7 élevages présentaient leurs taureaux de 18 mois pour la 3e expo-vente organisée dans le cadre de la foire.

La Foire comptait donc de nombreuses nouveautés pour cette année 2018 et la soirée s'est clôturée par un repas dansant, sans lequel une foire aux broutards ne serait pas complète!

# Retour sur la rentrée scolaire à Marcillat!

Comme chaque année, les enfants ont repris la direction de l'école maternelle et élémentaire de Marcillat. C'est avec le plus grand bonheur que les équipes éducatives et les personnels du périscolaires ont retrouvé les petits comme les plus grands. Cette année encore, les projets ne manquent pas et emmènent chaque élève à grandir et à apprendre. Pauline COUTO, directrice de l'école, fait le point sur les nouveautés de cette année.



### Quels sont les effectifs de l'école pour cette année à Marcillat?

Au total, nous accueillons 120 élèves: 45 à la maternelle et 75 à l'école élémentaire. Pour être plus précise, en maternelle, nous avons une classe de Très Petite Section, Petite Section et Moyenne Section avec 25 élèves et une classe de Moyenne Section et Grande Section avec 21 enfants. Au primaire, la classe de CP/CE1 compte 20 élèves, celles de CE2 18, les CM1 sont 14 auxquels s'ajoutent 7 CE1 et le CM2 accueille 15 enfants.

### Vous faites un travail important sur la liaison avec le collège : comment cela fonctionne-t-il ?

Oui, c'est très important de bien préparer les enfants pour le passage au collège. Nous avons donc multiplié les initiatives pour que cela se passe le plus facilement possible. Une demi-journée par semaine, nous mettons en place ce que nous appelons du décloisonnement : chaque niveau se regroupe ensemble, change pour certains d'enseignants et de classes. Dans ce cadre, les CM1 et les CM2 se rendent au collège avec Mme Flaconneche-Lacan. Ils disposent d'une salle mise à disposition où ils travaillent essentiellement l'histoire, la géographie et les sciences. Les CM1 de Monsieur Laveyssière correspondent eux avec des élèves de 6° et de 5° du collège Jean-Jacques Soulier de Montluçon. Ils élaborent ensemble et échangent des énigmes mathématiques!

Enfin, la classe de CM2 participera à différents projets (chorale, anglais et cirque) au cours de l'année. Ils seront organisés en lien étroit avec le collège.

## Le premier trimestre touche déjà à sa fin. Quels ont été les temps forts de ces trois premiers mois ?

Pour les maternelles, je citerai tout d'abord la semaine du goût en octobre. Ils ont travaillé sur la pomme et une matinée d'accueil a été organisée par le Centre Social, le vendredi 5 octobre, dans le cadre de leur animation « *Pomme d'Happy* ». Elle a permis aux élèves de faire presser les pommes du verger de l'école et d'en consommer le jus les jours suivants.

La classe de Mme LAVEYSSIERE qui regroupe des PS1, PS2 et des MS s'est rendue à la maison de la Combraille. Cela leur a permis de mieux comprendre, d'approfondir et d'illustrer leur travail sur « *le temps passé* ». Comme chaque année, plusieurs classes de l'école ont pu profiter des livres de la médiathèque, soit en y allant, soit par le dépôt de livres à l'école par Catherine Petitet. ET cela continuera toute l'année!

### Quels seront les autres temps forts de l'année?

Tout proche de nous, pour Noël, les classes se rendront à Évaux-les-Bains pour une séance cinéma. Un goûter de Noël est également prévu avant les vacances. Surtout, nous prévoyons un voyage de 5 jours à Saint-Palais-sur-Mer du 29 avril au 3 mai pour tous les élèves de CE2, CM1 et CM2. Pour le financer, nous nous appuierons notamment sur l'APE, la coopérative scolaire et la commune. C'est pourquoi j'invite les parents à participer aux ventes que nous proposons dans ce cadre: les chocolats pour Noël, la tombola en janvier, le loto des parents d'élèves, les photos de classe...

## Des travaux dans les écoles

Marcillat investit pour les enfants: cet été, l'école maternelle a bénéficié d'importants travaux pour améliorer le cadre des jeunes élèves, des enseignants et de l'ensemble des personnels intervenants sur l'établissement. L'école maternelle installée dans les communs du château du Courtioux jouit déjà d'un environnement particulièrement agréable et de bâtiments rénovés de qualité.

Ce sont les espaces intérieurs qui ont bénéficié avant la dernière rentrée scolaire d'intervention d'embellissement et d'amélioration.

Tous les papiers peints de l'école ont été refaits par l'entreprise SOGEB de Montluçon, dans le hall d'entrée, dans la cuisine, dans les deux classes, dans le dortoir et dans les deux mezzanines. Les portes et les boiseries ont été repeintes.

Ces travaux représentent un coût total de 13 879 euros, pour lequel la commune a bénéficié de subventions du Conseil Département (5 000 €) et de l'État (4 566,47 €).

Pour faciliter la vie des petits accueillis pour leur scolarité, tous les distributeurs à savon des sanitaires ont été changés. Prochainement, un store défectueux va être remplacé dans l'une des mezzanines par l'entreprise JMP de Marcillat. Au restaurant scolaire, un porte-serviettes mural a été installé pour les classes de maternelle afin que chaque enfant dispose d'un emplacement pour ranger sa serviette de table.

À l'école élémentaire, le plan de sécurité (PPMS) a amené la mairie à installer des doubles rideaux occultant et anti-feu dans toutes les classes pour un coût de 7 290 € TTC.









# Nouvelle salle des sports

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, la salle a été mise à disposition du collège, de l'école et des associations sportives.

### PLANNING





	S S	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
8:00 -		 		 		
9:00 -				! !		
10:00 -	Collège					
- 11:00 -	College	Collège	Collège	Collège		
- 12:00 -						Suivant
- 13:00 -	 			i 		le pro-
- 14:00 -		Ecole	Collège	Ecole	Ecole	gramme des
- 15:00 -	Collège	primaire			primaire	diverses
16:00			Tennis			asso- ciations
- 17:00 -						spor-
18:00 -	1 1 4	Tennis ou		Danse		tives
- 19:00 -	Danse	Hand-	ACF			
20:00 -		ball				
21:00 -				Tennis	ACF	
22:00						<u> </u>

# Se déplacer plus facilement

### Véhicules électriques à la demande

Dans le dernier numéro de ce bulletin municipal, vous pouviez découvrir les véhicules électriques en libre-service, disponible gratuitement à la Maison des Services aux Publics (MSAP).

Le dispositif a pris sa vitesse de croisière : 15 conducteurs bénévoles sont inscrits, 42 usagers réguliers s'en servent pour leurs déplacements et 61 trajets ont été effectués depuis la mise en place en juin dernier. Le mode d'emploi est toujours le même : les voitures peuvent être empruntées pour des déplacements en covoiturage en tant que conducteur ou passager, du mardi au samedi de 8 h 30 à 17 h 30. Le déplacement doit être réservé 2 à 3 jours à l'avance. Éventuellement, les conducteurs bénévoles inscrits auprès de la MSAP véhiculent les personnes sans permis ou en incapacité de conduire.

### **Rezo Pouce**

En parallèle, les bords de routes de la Combraille ont vu fleurir des petits panonceaux verts indiquant un point d'arrêt « Rezo pouce ». Grâce aux applications et à Internet, l'auto-stop se réinvente et contribue à améliorer les déplacements : chacun peut enregistrer son profil sur son site Internet ou via l'application ou se faire inscrire auprès de la mairie de sa commune. Ensuite, il suffit d'indiquer le trajet que l'on veut faire pour prévenir les conducteurs du réseau. On peut aussi tout simplement se rendre au point « Rézo Pouce » signalisé le long des routes et de se faire reconnaître comme membre du réseau pour partager un trajet avec un conducteur identifié par son logo. Pour Montluçon Communauté, 39 personnes sont inscrites sur le site Internet, mais le caractère spontané du dispositif ne permet pas d'avoir encore des retours sur l'utilisation et les trajets effectués. La MSAP a proposé via les réseaux sociaux et par questionnaire de collecter les retours des usagers pour mieux les connaître et avoir une plus grande visibilité sur la mobilité locale. N'hésitez pas à venir leur faire part de vos expériences sur le Rezo Pouce!



### Mobile de la Combraille à la Normandie!

Les dispositifs mis en place à Marcillat pour la mobilité font parler bien au-delà du Bourbonnais. Christian Chito, maire de Marcillat, a accueilli 7 élus de l'agglomération d'Alençon particulièrement intéressés par les solutions proposées à Marcillat pour faciliter les déplacements des habitants. Ils ont pu échanger sur « Rezo Pouce », dont ils avaient déjà entendu parler par le site Internet de l'association nationale.



Ce sont les véhicules électriques et les conducteurs bénévoles qui ont retenu leur attention par leur originalité et leur simplicité de mise en œuvre. Comme leur territoire présente des similitudes avec nos Combrailles, il se pourrait bien que Marcillat fasse des émules en Normandie!

### Véhicules électriques en libre-service : mode d'emploi

- Réservation auprès de la Maison des services au public (MSAP)
   à Marcillat-en-Combraille, Tél.: 0470511020, aux horaires d'ouverture, si possible 48 h à l'avance.
- Pour être conducteur, être titulaire du permis B depuis plus de deux ans et s'engager à respecter une charte de bonne pratique.
- Inscription pour être conducteur bénévole, renseignements auprès de MSAP à Marcillat-en-Combraille, Tél.: 0470511020

### Rezo Pouce: mode d'emploi

- S'inscrire en mairie, à la MSAP ou sur le site Internet <u>rezopouce.fr</u>
- Télécharger les documents pour votre mobilité sur la page Rezo Pouce de Montluçon Communauté. Si vous êtes conducteur, vous recevrez un autocollant à poser sur le pare-brise.

- Vous recevez également la fiche mobilité de votre commune qui recense les « arrêts sur le pouce » proches de chez vous et une fiche destination vierge.
- Pour utiliser le réseau, si je suis passager :
- Je peux lancer l'application Rezo Pouce sur mon téléphone et visualiser les conducteurs autour de moi ;
- Ou je peux me rendre à un arrêt « *Rezo pouce* » avec ma fiche destination.
- Pour prendre des passagers, si je suis conducteur :
- Je peux lancer mon application pour voir si des auto-stoppeurs se rendent au même endroit que moi, ou simplement faire un léger détour par un « *arrêt sur le pouce* ».
- Ou encore plus simple, sur mon trajet, je regarde aux « arrêts sur le pouce » pour partager ma voiture...

# Bientôt une nouvelle station d'épuration à Marcillat-en-Combraille

Depuis 2018, Montluçon Communauté assure la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire intégrant l'ancienne Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille. Avant son intégration à Montluçon Communauté, la commune avait réalisé un diagnostic sur la station existante. L'étude réalisée par SAFEGE a mis en évidence que l'équipement présentait des dysfonctionnements importants nécessitant la mise en œuvre de travaux de réhabilitation.

C'est pourquoi Montluçon Communauté a entrepris en priorité le remplacement de cette station avec la construction d'une nouvelle unité de traitement implantée à proximité de la station existante sur la route Saint Fargeol.

Les travaux réalisés par MIRO/SYNTHEA ont démarré fin juin pour une durée totale de 5 mois

La station initiale construite en 1977 va être remplacée par un nouvel équipement composée de filtres plantés de roseaux d'une capacité de 750 équivalents/habitants.

Les travaux devraient être terminés en fin d'année. L'ancienne station sera démolie à la fin des travaux.

### Le principe de fonctionnement

Les eaux usées passent à travers un dégrilleur automatique pour intercepter les déchets (papiers, lingettes...).

Acheminées grâce à des ouvrages de siphonnage, les eaux traversent des filtres de sable équipés de roseaux pour empêcher leur colmatage en surface. En sortie, un canal de mesure permet de comptabiliser les volumes traités.



Les travaux d'un montant global de 569 167,13 € HT ont été subventionnés à hauteur de 226 768 € par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et 198 422 € par le Conseil Départemental de l'Allier.

# **En chiffres**

### Le tournoi de tennis de Marcillat

• 72 inscrits

• 15 jours de tournois, du 11 au 26 août.

 2 soirées à thèmes (Moules Frites et Paella) ont réuni au total près de 100 personnes.

### Classement des participants :

Chez les dames : de non classée à 15/1

Chez les hommes : de non classé à 3/6

### Palmarès Dame

1<sup>re</sup> : Gabrielle Jay (Tennis Club St Eloy)

2<sup>e</sup>: Louise Jeannot (USPC Commentry)

### Palmarès Homme

1er : Hugo Grolière (USPC Commentry) 2e : Henry Droitecourt (AS Néris)

Prochaine édition : du 10 au 25 août 2019 !

### Goudronnage des voiries

Marcillat entretient et améliore les voiries communales. Un programme de réfection a été mis en place pour vous permettre de circuler dans les meilleures conditions possible. Tour d'horizon en chiffre des réalisations.

Montant des travaux: 77 807,10 € subventionnés à 30 % par le Conseil départemental

### 5 voiries communales concernées :

- le MERVIER (de la rd 1089 au carrefour de la voie communale 47) pour 14 105 € :
- les HUTTES DE BOURNET pour 10 675 €;
- LA PUYADE pour 10 692 €;
- LA POUGE pour 20 980 €;
- LES CAVES pour 8 386 €.

1 entreprise prestataire : COLAS à Désertines Les travaux se sont déroulés en septembre 2018.

# Au service de la santé de tous

Nouveau médecin, travail en collaboration avec la maison de santé de Pionsat, extension du pôle santé de Marcillat... Ça bouge pour la santé à Marcillat! Christian CHITO, maire, fait le point et nous explique comment la commune anticipe les services et besoins médicaux sur le territoire.



# Un nouveau médecin vient de s'installer à Marcillat : c'est une excellente nouvelle pour les Marcillatoises et les Marcillatois ?

Oui, tout à fait. Nous savons tous que nos territoires sont confrontés actuellement à une pénurie d'installations de médecins et à une vague de départs en retraite importante. Attirer un nouveau praticien dans notre commune était une priorité! À 29 ans, Ellen Duvoid a décidé de s'installer à Marcillat dès la sortie de son internat. Elle est une des seules de sa promotion à avoir fait à la fois le choix de la médecine généraliste, d'exercer en libérale et de s'implanter en milieu rural. Elle a choisi Marcillat, suite à un stage de six mois sur le pôle santé de la commune, aux côtés du docteur Lehman. C'est véritablement une grande chance pour nous. Pour le moment, elle effectue deux jours par semaine à Marcillat, car elle finit sa thèse. Mais, à partir de la rentrée prochaine, elle devrait s'installer à plein temps. Et, depuis le 2 novembre, le pôle santé accueille aussi un médecin roumain; ce qui fait 5 généralistes disponibles à Marcillat!

### Ces installations vont permettre un travail en commun avec la maison de santé de Pionsat, comment cela va-t-il s'organiser?

À Pionsat, la maison de santé ne compte plus qu'un seul généraliste et il doit partir en retraite en 2019. Nous allons mutualiser nos moyens. Concrètement, chacun des médecins de Marcillat passerait une journée à Pionsat. Pour cela, les cinq professionnels de santé ont créé une SISA: c'est une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires. En terme pratique, cela permet de mettre en place un travail en collaboration et de donner une structure pour mieux s'organiser et mutualiser les moyens. Pour le futur, cela

permettra de continuer à être attractif pour les professionnels de santé. Ce dispositif à deux sites a déjà été labellisé par l'Agence Régionale de Santé.

### On parle d'une extension du pôle Santé de Marcillat : pouvez-vous nous en dire plus ?

Oui bien évidemment. Ce projet sera inscrit au budget municipal 2019. Concrètement, la commune va devenir propriétaire du pôle santé et les professionnels nous verseront un loyer pour l'occupation des locaux. Nous construirons une extension du pôle santé en créant deux cabinets complémentaires, une salle d'attente et une salle de réunion. Pour Marcillat, c'est le moyen de continuer à développer notre offre de santé et de répondre aux enjeux de santé publique sur le territoire, y compris avec nos voisins du Puyde-Dôme.

## Le jumelage toujours aussi actif

L'échange avec Wadersloh perdure pour la plus grande satisfaction de Marcillat. Du 24 au 26 juillet dernier, un car de 45 citoyens allemands a fait une halte dans les Combrailles. Après une journée pique-nique ponctuée par la visite du Château de Peufeilhoux à Vallon-en-Sully, nos amis ont pu visiter l'église de Marcillat.

Le soir, un dîner au Restaurant du Commerce a rassemblé 90 personnes, Allemands et adhérents de l'ACW.

En 2019, ce sera au tour des Marcillatois de se rendre en Allemagne : un voyage en Forêt Noire est programmé du 19 au 24 août.





## Du rythme, du rythme, du rythme!

La traditionnelle fête patronale de Marcillat s'est tenue le weekend du 1<sup>er</sup> et 2 septembre. Les attractions foraines se sont installées dans la commune et la foire aux broutards a ouvert le bal pour la journée du samedi.

Mais, c'est réellement le samedi soir que la fête patronale a pleinement débuté avec la retraite aux flambeaux partie de la mairie. Comme les années précédentes, les pompiers ont accompagné les enfants venus en grand nombre. Ils étaient plus de 70 à défiler dans les rues pour rejoindre le parc de la MARPA où la société RDN a tiré un magnifique feu d'artifice. Le dimanche après-midi, les jeunes pousses de Rythm'attitude ont conquis un public venu nombreux. Leur dynamisme a permis d'attendre le spectacle de chant du soir. Cendrine et Jean-Pierre Chauvet y ont interprété un hommage à France Gall et Michel Berger. Ils ont enchanté un public de connaisseurs.

# Gadjo and Co: un concert à faire fuir le mauvais temps!

Le 19 juillet au soir, les parapluies ont commencé à fleurir, place du Donjon à Marcillat. Sur la scène, les nuages inquiétaient... Gadjo and Co, programmé pour la première fois au Festival « *Jazz au fil du Cher* » en a vu d'autres! Prévu en plein air, le concert devait donner toute sa couleur estivale et festive au lancement de cette 16º édition, qui programmait pour la première fois un concert à Marcillat.

Le groupe et le public devaient se replier dans la salle des fêtes et oublier les notes de musique dans le ciel étoilé de l'été. L'ambiance allait en souffrir? C'était sans compter sur le public exceptionnel de Marcillat qui suivit sans broncher et remplit rapidement les 350 places de la salle, avide d'entendre le Jazz Manouche des musiciens du soir



Même chose côté scène: Gadjo and Co faisait des merveilles pour sa mise en place et livrait ensuite une prestation talentueuse d'un Jazz Manouche revisité entre tradition et modernité. Les spectateurs oubliaient vite les quelques péripéties du début de soirée et se laissaient embarquer dans un voyage à travers le temps et le swing du Jazz des cent dernières années.

Le Quatuor entraînait les plus jeunes comme les plus âgés dans leur musique, les faisant participer avec leurs mains aux rythmes manouches sortis de leurs instruments.

Par cette belle soirée, Marcillat a mis sur orbite le festival Jazz au fil du Cher qui a rencontré un succès encore plus grand que les années précédentes!





# 6 octobre : la fête des pommes d'Happy

700 litres de jus de pomme ! 300 visiteurs sur toute la journée ! C'est le grand succès de la fête des pommes d'happy 2018. Cette édition vient confirmer l'ancrage de la manifestation dans le calendrier des festivités du pays de Marcillat.

Le traditionnel pressoir ambulant reste l'attraction majeure de la journée. Il attire tous les publics venus en famille assister au tirage du jus de pommes ou même apporter leur récolte pour assister à sa transformation.

Cette journée du 6 octobre se complète par de nombreuses animations pour que chacun – à commencer par les enfants – trouve son bonheur. Les structures gonflables, les jeux traditionnels en bois ou encore l'atelier « pain » et la réalisation de cordes ont séduit plus de 300 personnes.

En plus de ses animations, les familles ont pu découvrir une très belle exposition réalisée par Madame Monica Tobies, un atelier « *apiculture* » avec l'association Le Rucher École et différents stands sur le commerce équitable autour d'une expo vente de produits insolites. Même le soleil était au rendez-vous!

La fête des pommes d'happy s'inscrivait aussi cette année comme une rencontre intergénérationnelle en prenant place au cœur de la semaine bleue, rendez-vous incontournable avec les personnes âgées de la commune.

La pomme, encore une fois, comme tous les fruits de la Terre, reste un formidable symbole pour rassembler tous et toutes!



# Quel dynamisme à la MARPA!

Après la traditionnelle marche des AMIS de la MARPA en mai dernier, les résidents ont enchaîné avec les Olympiades organisées à Pionsat en juin. Ils ont retrouvé les personnes des EHPAD (Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes) de Commentry, d'Echassières, de Menat et bien évidemment les résidents de Pionsat pour une compétition conviviale! Les épreuves d'adresse et une épreuve intellectuelle ont mobilisé tous les participants. La MARPA a remporté la victoire finale! Mais le plus important reste l'ambiance et le partage de cette journée avec un déjeuner en commun et une grande après-midi festive animée par l'orchestre « La Clé des Champs ».



Le sport continuait de rythmer la vie de la MARPA avec des animations autour de la coupe du monde de football. Les matchs étaient diffusés sur grand écran dans l'établissement et le personnel et les familles étaient invités à venir partager ces moments intenses!

Le 14 juillet arrivait dans la foulée et la fête de la MARPA réunissait amis et résidents autour de la traditionnelle paella. Le « *Duo d'Ami* » emmenait l'après-midi dans un voyage en chansons à travers le XXº siècle, de 1920 à 1970. Le beau temps était au rendez-vous et le parc de la résidence offrait un cadre propice à cette belle journée.

Le soleil continuait à briller et fin juillet, une journée barbecue au son de l'orgue de barbarie des « *Solilès* » rassemblait le club des aînés, les résidents et des personnes du Centre Social de Marcillat. En septembre, la MARPA menait plusieurs projets avec la ludothèque et la Médiathèque, notamment dans le cadre du festival « *Dire, lire, conter* » avant une représentation théâtrale par les Amus'Gueule en octobre et le Loto des familles en novembre.

L'année 2018 se clôturera par la fête de Noël. Et, les résidents de la MARPA s'activent déjà et préparent les décorations à vendre au marché de Noël de Marcillat. Ils vous y attendent nombreux!

















# Un collège au cœur du territoire

Avec 99 élèves dont 23 nouveaux 6°, le collège de Marcillat poursuit son action éducative et participe aussi activement à l'animation du territoire. Encadré par 16 professeurs, 2 assistants d'éducation et 4 agents départementaux, les jeunes élèves profitent d'un cadre idéal et de propositions originales pour les accompagner dans leurs apprentissages et leur développement. À l'occasion de ce premier trimestre, Carine Batifol, principal du collège, nous présente le dynamisme de son établissement.



### Quels sont les objectifs de l'équipe éducative du collège pour cette année scolaire ?

Ce sont avant tout — comme les années précédentes — l'accueil et la prise en charge personnalisés des élèves. Nous attachons aussi une importance toute particulière à l'ouverture vers l'autonomie, la culture artistique et scientifique, ainsi que vers le développement durable. Cette année, en plus des heures d'étude fixées dans l'emploi du temps, les élèves peuvent participer à deux séances « devoirs faits » encadrées par un professeur ou un assistant d'éducation. Pour accompagner l'entrée en 6°, les élèves ont choisi un tuteur en 4° ou 3°, tuteur qui les guide dans leurs premiers pas au collège, que ce soit pour des questions pratiques ou un temps d'échanges.

# Concernant l'ouverture culturelle, artistique et sportive, avez-vous des projets spécifiques pour cette année ?

Un premier voyage a eu lieu à Cardiff, du 15 au 19 octobre, pour les classes de 4° et 3°. Les élèves ont découvert le patrimoine historique (musée 39-45), culturel (découverte street-art, cricket, villes de Cardiff et Bristol, mine de charbon) et naturel (randonnée) du Pays de Galle. Le projet était véritablement interdisciplinaire, coordonné par le professeur d'anglais, M. Stéfanini, avec les enseignants d'histoire, d'arts plastiques et d'Éducation Physique et Sportive.

Les 6° et 5° iront en pays cathare, du 26 au 28 mars. Ils travaillent sur un roman qui se déroule à cette époque et partiront découvrir Carcassonne, les châteaux de Quéribus et Peyreperthuse ainsi que la cité de Fanjeaux. Sur le chemin du retour, ils visiteront le Parc des loups du Gévaudan.

Nous avons aussi un atelier artistique pour les élèves de la 5° à la 3° sur le thème « *Conte de Noël* » de Charles Dickens. Les élèves préparent un spectacle durant l'année en mêlant théâtre, arts du cirque et scénographie en partenariat avec le théâtre de La Volga de Saint-Fargeol.

Enfin, l'association sportive du collège est toujours très active. Les mercredis permettent des rencontres avec les autres jeunes du territoire et une journée ski est en préparation pour fin janvier. Nous aurons aussi encore le cross inter-degré avec les écoles primaires du secteur et les élèves de 6° sous l'encadrement des élèves de 3°.

## Vous évoquiez aussi le développement durable comme axe fort : qu'en est-il pour les élèves ?

C'est d'abord l'environnement avec la formation des éco-ambassadeurs par le professeur d'histoire-géographie, Mme Ropiteau. Les élèves trient leurs restes de repas à la cantine et fabriquent du compost, participent au tri papier en récoltant chaque semaine par groupe de trois le papier déposé dans des bacs spécifiques dans les classes et les bureaux. De plus, le club développement durable auquel participent les éco-ambassadeurs prévoit cette année la création d'un jardin potager.

Mais, le développement durable, c'est aussi le lien social. Le projet 1, 2, 3 albums, en partenariat avec le Centre social et la médiathèque de Marcillat est reconduit cette année: sous la houlette de Mme Connois, professeur documentaliste, les élèves de 6º partageront leurs lectures avec les aînés du village.

# Facture Assainissement 2019



Le Service Eau et Assainissement de Montluçon Communauté assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la collecte et le traitement des eaux usées sur notre commune. Jusque-là, c'était la mairie de Marcillat qui réalisait la facturation pour le compte de Montluçon Communauté.

En 2019, c'est désormais le Service Eau et Assainissement de Montluçon Communauté qui assurera la facturation.

### Comment se compose votre facture d'assainissement?

La facture comprend trois composantes :

- → L'abonnement: il est destiné à couvrir les charges fixes du service, notamment la collecte des eaux usées et leur traitement en station d'épuration.
- → La redevance : Elle est proportionnelle au volume consommé en m3 qui est relevé sur votre compteur par le SIVOM Région Minière.
- → La taxe pour modernisation des réseaux de collecte. Cette taxe est perçue par Montluçon Communauté et reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



### Quand êtes-vous facturés?

Le Service eau et assainissement de Montluçon Communauté émet deux factures :

- → Une première facture au cours du premier trimestre pour l'abonnement.
   → Une deuxième facture en juin pour la redevance et la taxe de modernisation des réseaux de collecte.
  - INFOS : Service Eau et Assainissement Montluçon Communauté 11 Square Henri Dunant 03100 Montluçon — Tél. : 0470 08 23 60 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h www.agglo-montlucon.fr

### Tarifs assainissement

Les tarifs sont votés tous les ans par Montluçon Communauté et disponibles sur <u>www.agglo-montlucon.fr</u> (Rubrique eau/assainissement)

Pratique, vous pouvez aussi régler vos factures en ligne dans cette même rubrique.

# Une semaine bleue au service de la planète

« Pour une société respectueuse de la planète, ensemble agissons ! » : la semaine bleue 2018 visait haut et ne manquait pas d'ambition ! Au cœur du développement durable, elle a mêlé sa dimension sociale au service des personnes âgées aux problématiques environnementales.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 9, le pays de Marcillat a bruissé au rythme des évènements et des animations programmées par le Centre Social Rural au service des personnes âgées, toujours avec l'environnement en toile de fond.

Le 1er octobre, en partenariat avec le Centre Social de Lavault-Saint-Anne, le SICTOM proposait un atelier sur le tri des déchets et le travail sur le papier mâché. Le mardi, la biodiversité était à l'honneur avec des démonstrations de taille et de greffes sur les arbres fruitiers, avec l'association des Croqueurs de Pommes. Le troisième jour se déroulait sous le signe intergénérationnel avec la participation des enfants de l'accueil de loisirs. Au programme : des contes et histoires du verger et des ateliers jardinage ponctués par un repas et un goûter en commun. Le jeudi, la visite commentée de la Maison de la Combraille ouvrait

grandes les portes à la richesse faunistique et floristique, mais aussi patrimoniale du territoire.

Cette première semaine se clôturait sur la fête des pommes d'happy, grand rendez-vous ouvert à tous qui offrait une belle mise en perspective des animations des jours précédents.

Mais, la semaine bleue n'était pas finie! Elle débordait au-delà des 7 jours habituels tant le



programme 2018 était riche. Grâce à l'intégration à la Communauté d'Agglomération, les personnes âgées profitaient de « *Urgences présidentielles* », un grand spectacle Cabaret à Athanor, le mardi 9 octobre après midi.

Le succès de cette semaine — dont témoigne le programme — permet chaque année au Centre Social Rural de créer des liens entre générations en invitant chacun à prendre conscience de la place de la personne âgée dans notre société. Chaque journée et chaque animation constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle. Elle permet également de réagir aux préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées... Année après année, à Marcillat, la semaine bleue reste un moment indispensable à tous et surtout une belle rencontre pleine de joie et de vie!

### Les comptes rendus des Conseils municipaux

### Séance du 15 juin 2018

Présents : Chabrat Adeline ; Chito Christian ; Contamine Bernard ; Dubost Michael ; Ducourtioux Gérard ; Stéphane Mitaty ; Denis Vacquant ; Suzanne Vicente ; Céline Zanini ; Liliane Murat ; Catherine Tallet ; Raphaël Contamine : Catherine Lagrange

Excusés : Virginie Blanchet

### Travaux de voirie communale demande de subvention au Conseil départemental de l'Allier

Programme de soutien aux travaux de voirie

Suite à l'accord de principe obtenu par le Conseil Départemental de l'Allier sur le programme de travaux de voirie présenté, concernant les portions de voirie au lieu-dit « *La Puyade* », Les Caves, la Pouge, les Huttes de Bournet et le Mervier, une consultation a été lancée par courrier postal à 4 entreprises : L'entreprise Renon qui n'a pas donné suite à notre demande L'entreprise Collinet qui s'est excusée de ne pas pouvoir répondre à cause d'une surcharge de travail

L'entreprise Alzin qui a répondu pour un montant de 89 996,50  $\mathop{\varepsilon}$  HT.

L'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne pour un montant de 64839.25 € HT

Toutes les entreprises ayant répondu sur le même cahier des charges, c'est l'entreprise Colas qui est la moins disante, et qui est choisie pour exécuter les travaux.

L'accord définitif de subvention est demandé dans le cadre du plan de financement suivant :

Dépenses en Eur	os HT	Recettes en Euro	%	
Travaux	64839,25	Conseil départemental	19 451,78	30
		Total aides	19 451,78	
		Ressources propres	45 387,47	
Total dépenses	64839,25	Total recettes	64839,25	

# Travaux à l'école maternelle - demande d'accord définitif de subvention au Conseil départemental de l'Allier - Dispositif de solidarité départementale

Suite à l'accord de principe de subvention pour un montant de 5000,00 € obtenu par le Conseil Départemental lors de sa commission du 23 avril 2018, un accord définitif va être demandé au Conseil Départemental sur les mêmes bases du plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles en Euros HT		Recettes Prévisionnelles en Euros		%	
Travaux	13 879,85	Conseil départemental	5 000,00	36	
		Etat (DETR)	4 566,47	33	35 x0,94
-		Total des aides	9 566,47	69	xU,94
	Ressources propres		4 313,38		

#### Projet d'extension du cabinet Médical

Les différentes discussions concernant le Cabinet médical de Marcillat-en-Combraille, la nécessité de maintenir ce cabinet médical, voire de le développer mais aussi d'attirer les jeunes générations d'y venir et d'y rester, sont rappelées :

La commune de Marcillat-en-Combraille bénéficie, comptetenu de sa densité de population, d'un nombre de praticiens dits « suffisant » pour n'être pas jugée, au regard des critères de l'Agence régionale de santé, comme une zone sous-dotée, lesquelles bénéficient d'avantages pour l'installation de nouveaux médecins et de subventions aux collectivités pour l'implantation de Maisons pluridisciplinaires de Santé.

Or, ses communes voisines et notamment Pionsat qui a une maison de santé mais qui ne possède pas de médecins en nombre suffisant, conduit les patients à se rendre à Marcillat-en-Combraille, la commune la plus proche, ce qui finalement sature le Cabinet Médical et provoque la même situation que dans une zone considérée en manque de médecins.

Dans le cadre d'un projet territorial de santé, les professionnels de santé, tous corps confondus de Marcillat-en-Combraille et Pionsat viennent de créer une SISA (Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires) avec pour objectif notamment de permettre aux différents professionnels de santé un exercice pluri-professionnel et coordonné sur les deux sites.

A l'issue de l'analyse de l'offre de soins existante sur le territoire, une analyse des besoins a été faite et un projet professionnel a été présenté expliquant bien la manière dont allait fonctionner cette maison de santé pluriprofessionnelle multisites (MSP Pierre Maymat et MSP Marcillat).

Cette nouvelle organisation qui entre dans un nouveau cadre règlementaire a pu récemment, être labellisée par l'Agence régionale de Santé.

Parallèlement à la création de cette MSP dont l'initiative revient aux professionnels de santé, se pose le problème des locaux actuels du Cabinet Médical qui dans l'état actuel, est trop exigu compte- tenu des nombreux professionnels qui y sont rattachés. L'agrandissement, pour Monsieur le Maire, est une nécessité si on veut fédérer la nouvelle génération de médecins et les retenir sur notre territoire car aujourd'hui ils n'ont que l'embarras du choix pour s'installer, vu le déficit de la profession partout en France, d'autant plus qu'un 4º médecin a fait connaître son intention de s'installer sur notre territoire.

Afin de maintenir cette dynamique qui se met doucement en place, et sachant que les professionnels de santé actuels ne veulent pas s'impliquer financièrement dans des travaux à nouveau, la commune pourrait investir pour maintenir un service de santé de qualité et vu la labellisation de l'ARS, et la modification du zonage, obtenir des aides financières.

L'idée serait de racheter le cabinet Médical par l'intermédiaire de l'EPF SMAF. Celui-ci réalise l'investissement, puis met à disposition de la commune, les locaux qu'elle loue aux occupants. Ce rachat consiste en une opération blanche financièrement pour la commune.

Prenant en compte les questions posées, à savoir quel engagement peut-on attendre des médecins, quelle format prendra le bail, le reste à payer de l'extension sera-t-il compensé par un loyer? Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation d'avancer sur le sujet pour pouvoir demander les subventions et avoir une idée plus claire du financement.

Considérant les réponses apportées, un dossier va être réalisé et envoyé aux potentiels financeurs. L'intégration et l'achat du terrain inoccupé en face du cabinet médical pour la réalisation d'un parking seront étudiés.

#### Biens vacants et sans maître ; Possibilité de réintégration de biens dans le domaine privé de la commune

Suite à une présomption de vacance de biens, l'Etat a fixé, par arrêté préfectoral 2291/2017 du 18 septembre 2017, une liste de biens présumés vacants dont 5 parcelles sont situées sur la commune de Marcillat-en-Combraille.

A l'issue d'une période d'affichage de 6 mois, puisqu'aucun tiers ne s'est fait connaître, à compter de la notification du Préfet en date du 28 mai 2018, les parcelles sont présumées sans maître et la commune dispose d'un délai de 6 mois pour procéder par simple délibération à l'incorporation de ces biens dans son domaine communal.

Ces parcelles cadastrées D 136, D 138, E 15, F 1127 et F 1128 se trouvent dispersées dans la commune sur plusieurs lieux-dits. Considérant que des erreurs peuvent s'être produites au niveau du cadastre

Puisque la commune dispose d'un délai de 6 mois pour prendre sa décision,

Afin de ne pas récupérer des parcelles qui pourraient avoir des héritiers, et se laisser le temps d'interroger les riverains ou exploitants éventuels s'îls connaissent les anciens propriétaires ou s'ils ont un historique de ces terrains, ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal en vue d'une décision définitive

### Mise à disposition d'une parcelle communale pour la réalisation d'un Parcours Acrobatique en Hauteur (PAH)

Montluçon Communauté a validé la construction d'un parcours Acrobatique en Hauteur sur le territoire de notre commune. Les parcelles pressenties pour la réalisation de ce projet sont les parcelles F 1072 (Les Bois du Chignoux) et E 836 (La Roche)

Considérant que ce projet est une plus-value touristique pour notre commune, le Conseil Municipal, à

l'unanimité des présents, adopte le principe de la mise à disposition de la partie des deux terrains qui sera utilisée, pour réaliser le projet. La délimitation sera réalisée par et aux frais de Montluçon Communauté. Les terrains une fois délimités seront portés à la connaissance du Conseil Municipal.

#### Motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018

Le Conseil Municipal marque son adhésion à la motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018 suivante :

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril Considérant

l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau

l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux

la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin

les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin

la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau

L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10° programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11° programme (292 millions d'euros d'aide par an)

que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)

que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10° programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros

que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11º programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

### Séance du 27 juillet 2018

Présents : Chabrat Adeline ; Chito Christian ; Contamine Bernard ; Dubost Michael ; Ducourtioux Gérard ; Virginie Blanchet ; Suzanne Vicente ; Liliane Murat ; Catherine Tallet ; Catherine Lagrange. Excusés : Denis Vacquant, Céline Zanini, Raphaël Contamine. Absents : Stéphane Mitaty

### Demande d'achat d'une parcelle communale par l'entreprise JMP

Jean Marc Paret qui détient l'entreprise de serrurerie JMP située Rue de l'Abbé Peynot, dans un bâtiment qu'il loue à un particulier, souhaite se délocaliser suite à des problèmes de voisinage liés à son activité.

Il cherche un terrain où il pourrait travailler sereinement et a demandé au Maire s'il pouvait acquérir une portion du terrain appartenant à la commune, Rue St Georges, situé à proximité du cimetière, pour y construire un bâtiment. Une surface d'environ 1000 m² lui suffirait.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce terrain cadastré AB 362 est assez grand pour être divisé au moins en 3 parcelles,

considérant qu'il convient de trouver un équilibre financier dans le cadre de cette vente mais en gardant à l'esprit aussi qu'il faut aussi conserver les entreprises sur le territoire de la commune afin de maintenir une dynamique économique,

Est d'accord sur le principe de lui vendre un morceau de terrain sur la dite parcelle,

Dit qu'il ne peut pas se prononcer sur un tarif tout de suite car il faudra prendre en compte plusieurs éléments: le cout de viabilisation, le prix d'achat,

Dit qu'un bureau d'études sera mandaté pour réfléchir à un positionnement des parcelles et des différents bâtiments éventuels qui pourront y être construits,

Dit qu'ensuite, il faudra déposer un CUb qui permettra de savoir si la zone est constructible

Dit qu'un prix au même carré sera défini à l'issue de ces démarches

### Consultation pour l'achat d'une citerne de gaz et la fourniture de gaz pour la salle des sports

Le choix du chauffage pour la nouvelle salle multisport s'est porté sur l'alimentation par une citerne de gaz.

Une consultation pour le choix du fournisseur de gaz et l'achat d'une citerne a été lancé.

Un cahier des charges a été envoyé à 4 fournisseurs :

Vito gaz, Antargaz, Primagaz, Total Raffinage

Seules deux entreprises ont répondu : Antargaz et Primagaz.

Après lecture des offres, dans le cadre de la demande sur une période de 5 ans et du règlement de consultation ;

Des propositions synthétisées ci-dessous il s'est avéré que la société Primagaz qui était la meilleure offre :

	ANTARGAZ	PRIMAGAZ
Tonne propane	701,49	639,00
TICPE	66,30	inclus
	767,79	639,00
Fourniture et pose de la cuve	2250,00	1850,00
Frais annexes	100,00	120,00
Coût	78,00	inclus

### Biens vacants et sans maître ; Réintégration de biens dans le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire rappelle :

la délibération du 15 juin 2018 où il expliquait que suite à une présomption de vacances de biens, l'Etat a fixé, par arrêté préfectoral 2 291/2017 du 18 septembre 2017, une liste de biens présumés vacants dont 5 parcelles sont situées sur la commune de Marcillat-en-Combraille.

Qu'à l'issue d'une période d'affichage de 6 mois, puisqu'aucun tiers ne s'est fait connaître, à compter de la notification du Préfet en date du 28 mai 2018, les parcelles sont présumées sans maître et la commune dispose d'un délai de 6 mois pour procéder par simple délibération à l'incorporation de ces biens dans son domaine communal.

Ces parcelles cadastrées D 136, D 138, E 15, F 1127 et F 1128 se trouvent dispersées dans la commune sur plusieurs lieux-dits. Au vu des explications,

Considérant que des erreurs pouvaient s'être produites au niveau du cadastre, puisque la commune disposait d'un délai de 6 mois pour prendre sa délibération, avant de prendre sa décision, le Conseil Municipal, avait décidé d'interroger les riverains ou exploitants éventuels pour savoir s'ils connaissaient les anciens propriétaires ou s'ils avaient un historique de ces terrains.

Ce qui a été fait mais avec un résultat infructueux.

Considérant que ces parcelles sont sur le territoire de la commune et qu'elles n'ont plus de propriétaire connu,

Considérant que toute la procédure de reprise a été respectée, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

Décide de demander à l'Etat de bien vouloir intégrer ces parcelles dans le patrimoine communal

#### Autres points abordés

Station d'épuration: Montluçon Communauté a repris la compétence de l'assainissement collectif de Marcillat-en-Combraille depuis le 1er janvier 2018 et gère maintenant les travaux de la nouvelle station d'épuration qui sera implantée à côté de l'ancienne, route de Saint-Fargeol.

Un avancement des travaux est donné aux Conseillers municipaux. Le sujet de faire un diagnostic amiante de l'ancienne station est abordé.

Vestiaires de la salle des sports: La couleur des bancs des vestiaires de la salle des sports est proposée au choix du conseil municipal Changement des lampes à la zone artisanale (ZA) par le SDE 03: Cette année les ZA étaient d'office de compétence communautaire. Montluçon Communauté avait prévu de remplacer les mas de la ZA dans le cadre des TEPCV (certificats d'économie d'énergie).

Même si la compétence reviendra à terme à la commune, ces travaux sont pris en charge par Montluçon Communauté. Pour la commune, c'est une opération blanche avec des installations rénovées gratuitement.

Départ de l'employé communal: Mickaël Louis, qui avait été pressenti pour remplacer l'ancien agent chargé du fleurissement, ne souhaite pas rester à Marcillat-en-Combraille, à l'issue de son contrat d'un an; il veut s'engager dans une autre voie professionnelle

Zone d'aménagement différée : Suite à de nouvelles règlementations, la Zone d'aménagement différée actuellement en place ne peut être renouvelée en l'état ; il faudra donc en créer une nouvelle.

Travaux au cabinet médical: Suite à la dernière délibération à ce sujet, une estimation du terrain de Gérard Pinaud situé « Rue de la Maîtrise » qui pourrait servir de futur parking si le projet du cabinet médical se confirme, a été demandé au Service des domaines

Règlement intérieur de la nouvelle salle des sports: Plusieurs conseillers municipaux se proposent de se réunir pour rédiger un règlement intérieur.

Manifestations sportives: Deux manifestations traverseront prochainement la commune:

L'une organisée par CAP 03, la transcommentryenne VTT et pédestre le 16 septembre 2018

L'enduro Mag organisée par GTR performance le 22 septembre 2018; pour cette dernière la carte du tracé sera demandée pour connaître les lieux traversés avant la réunion prévue le 14 septembre.

### Séance du 11 octobre 2018

Présents : Chabrat Adeline ; Chito Christian ; Contamine Bernard ; Dubost Michael ; Ducourtioux Gérard ; Suzanne Vicente ; Liliane Murat ; Catherine Tallet ; Catherine Lagrange ; Denis Vacquant ; Céline Zanini ; Raphaël Contamine ; Stéphane Mitaty, Excusés : Virginie Blanchet

#### Incidence de la prise compétence Assainissement par Montluçon Communauté sur les attributions de compensations

Rappel: la commune de Marcillat-en-Combraille, en application de la loi Nôtre du 7 août 2015, est entrée dans la communauté d'agglomération de Montluçon « *Montluçon Communauté* » depuis le 1¢ janvier 2017.

Conséquences budgétaires de cette fusion pour la commune: perte de la fiscalité transférée compensée par une attribution de compensation (AC) versée par Montluçon Communauté pour un montant de 194 050,00 € à laquelle a été déduite la dépense contingent incendie de 17 403,00 € auparavant compétence communale et devenue intercommunale;

l'AC s'élevait donc pour 2017 à 176 647,00 €

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la compétence Assainissement qui a été transférée.

Des informations sur l'incidence budgétaire relative à cette prise de compétence sont données au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte des informations données et de toutes les questions soulevées et charge le Maire de suivre l'évolution des décisions qui seront prises sur les modalités de transfert de charges.

Il sera informé de la réponse de la Préfecture concernant le point particulier de la gestion des eaux pluviales, et des suites qui seront données aux questions posées.

Une vérification minutieuse des chiffres et critères ayant servi aux bases de calculs sera réalisée.

L'adoption du rapport de la CLECT est reporté à une date ultérieure. A partir de la date de réception du rapport de la CLECT, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour décider de son adoption. Le sujet sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

### Incidence de la prise de la compétence SPA par Montluçon Communauté sur les attributions de compensations

Suite à la prise de la compétence « contribution pour mise en fourrière des animaux en état d'errance ou de divagation » par Montluçon Communauté, Les attributions de compensations versées à la commune seront diminuées de 989,00 €. Cette compétence était auparavant assurée par la commune qui versait directement le montant.

### Salle des sports – adoption du Règlement intérieur

Un règlement intérieur de la salle des sports est adopté ; il sera envoyé à tous les utilisateurs pour signature et mise en application.

### Salle des sports – présentation de la consultation pour le mode de nettovage

Vu l'entretien particulier à prévoir, du sol de la salle et aussi de la grande surface à nettoyer, des demandes de devis ont été faites, d'une part à des sociétés de nettoyage, d'autre part à l'association

ADEF de Montluçon dans le cadre de mise à disposition de personnels, et enfin, pour l'achat d'une autolaveuse.

Après comparaison des différents devis, il en ressortait le tableau suivant :

D. dalaina aki	Cout annuel sur une base de calcul à raison de :			
Prestataires extérieurs consultés	1 fois par mois	2 fois par mois		
Consultes	pour le gymnase et 2 fois par semaine pour les autres parties			
Open Nettoyage	9792,00€	11 304,00 €		
Tout net	15 753,60 €	20 030,40 €		
ONET	NON REPONDU			
Si appel à Personnel ADEF	Sur la base d'un cout horaire de 18 € ou 22,50 dimanche et jours fériés			
Heures estimées	Montant estimé			
2h30 pour 1 passage dans la salle	4752,00€	5 292,00 €		
4h pour le reste de la salle 1 fois				
Achat autolaveuse : 3 998,00 € HT				

Dans ce cas de figure, et vu les contraintes de chaque hypothèse étudiée, une solution mixte pourrait être envisagée à savoir : faire appel à une société pour le nettoyage de la partie gymnase uniquement, ce qui évite d'acheter une auto-laveuse et faire appel à l'association ADEF pour le reste de la salle, partie qui sera utilisée différemment et pour laquelle une souplesse de gestion des heures serait préférable.

Considérant les montants présentés,

- considérant que l'achat d'une autolaveuse engendre, outre l'investissement, également de l'entretien, la formation de personnel et l'achat de consommables, considérant que faire appel à un prestataire convient mieux à la fréquence de nettoyage et à la surface du gymnase qui nécessite des moyens particuliers,
- considérant que la société Open nettoyage est la moins disante même si cette dernière sera reconsultée pour savoir si celle-ci reste sur son tarif en enlevant le ménage dans les parties hors qymnase,
- vu le fait que deux passages par mois dans le gymnase seraient nécessaires.

la solution mixte (prestataire pour le gymnase et ADEF pour les autres parties de la salle) semble la mieux adaptée. Un contrat de départ de 3 mois avec le prestataire est préconisé dans un premier temps.

#### Demande d'avis sur le transfert du patrimoine de Domaul'in à la société Auverone Habitat :

Un courrier de Madame la Préfète de l'Allier a été reçu en Mairie, indiquant que la société Domaul'in, qui gère actuellement les 10 logements sis au 11 rue des frères, envisageait de transférer son patrimoine à la société Auvergne Habitat.

En application de l'Article L.443-7 du Code la Construction et de l'Habitation, Madame la Préfète doit recueillir l'avis de la commune d'implantation et des collectivités locales qui ont accordé leur garantie aux emprunts contractés.

La dernière échéance de l'emprunt garanti datait du 01/09/2017 et est donc terminée.

D'autre part, pour ce qui concerne la commune, il s'agirait d'un transfert du bail emphytéotique actuel qui lie la commune à Domaul'in, à Auvergne Habitat, à concurrence de la même durée de validité.

La cession du bail emphytéotique est acceptée et cette décision est donnée à la condition que le transfert s'exerce dans les mêmes conditions que celles énoncées dans le Bail en cours.

### Service protection des données à caractère personnel

L'adoption d'un règlement général sur la protection des données (RGPD) est entrée en application le 25 mai 2018.

Il a pour objectifs :

- De renforcer la sécurité des données personnelles,
- D'adapter les droits et les libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique,
- De réaffirmer le droit des personnes,
- D'augmenter les sanctions encourues,

• De créer un cadre juridique unifié en matière de gestion des données personnelles.

Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel. L'article 37 du règlement général sur la protection des données

L'article 37 du règlement général sur la protection des données impose également à chaque autorité publique de désigner un délégué à la protection des données.

Le RGPD donne la possibilité aux autorités publiques compte tenu de leur structure organisationnelle et de leur taille de désigner un seul déléqué à la protection des données.

Vu la complexité de la mise en application du RGPD la proposition de l'ATDA de mutualiser le service au niveau de Département, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, est étudiée.

Il est décidé d'adhérer au service, désigner l'ATDA en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1er janvier 2019, dans le cadre d'une convention.
Pour 2019, le montant de la contribution financière fixée est de 700,00 € annuel. Celle-ci sera révisable chaque année par le conseil d'administration de l'ATDA.

### Approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier du 12/07/2018

Considérant le nouveau service proposé par l'ATDA, celle-ci doit intégrer sa nouvelle mission de gestion mutualisée du RGPD dans ses statuts, et considérant que la commune va adhérer à ce service, les statuts modifiés proposés sont approuvés.

#### Demande d'installation d'un food truck

Monsieur Martial MARTINET, habitant de MAZIRAT, souhaite ouvrir une entreprise de food truck.

Dans ce cadre, il souhaite venir dans la commune un jour fixe dans la semaine, tous les 15 jours pour exercer son activité.

Considérant que le mardi, un camion kebab est présent et que le vendredi vient un marchand de pizzas, sa demande est acceptée, à condition qu'il vienne le mercredi ou le jeudi mais non le week-end.

#### Demande des facteurs de privatiser une partie de parking vers la poste

Le Maire a reçu une demande des facteurs qui souhaiteraient la mise en place d'un panneau d'interdiction de stationner sur la partie de trottoirs qui longe la grand'rue, à l'endroit où ils chargent et déchargent le courrier. Ils expliquent ne pas pouvoir se garer à cause de voitures qui stationnent régulièrement.

- Considérant que cette demande est infondée car peu de gens stationnent à cet endroit si ce n'est pour déposer le courrier et reportir
- considérant que des cônes de signalisation ont été mis à leur disposition car ce problème avait déjà été évoqué lors d'obsèques où effectivement il était impossible d'approcher très près de la porte du centre de tri,
- considérant qu'ils peuvent utiliser ces cônes autant de fois qu'ils le veulent, le conseil municipal, refuse de bloquer cette partie de trottoirs et de la réserver uniquement pour les facteurs.

#### Appel à projets 2018 « Ecoles Numériques Innovantes et ruralité »

Un nouvel appel à projets « *Ecoles numériques innovantes et ruralité* » est lancé par les services de l'Etat dans le but d'équiper les écoles de tableaux numériques. La commune s'était déjà inscrite lors de la première vague mais n'avait pas été retenue. Cette opération est suivie par Monsieur Stéphane Verdier de l'Inspection d'Académie qui a pu donner une base du coût des équipements à prévoir à savoir un pack complet comprepant.

l'Inspection d'Académie qui a pu donner une base du coût des équipements à prévoir, à savoir un pack complet comprenant : le tableau Blanc interactif, le vidéoprojecteur, le barre de son, 2 panneaux blancs, les câbles, l'installation, le logiciel étant fourni gratuitement par l'Académie.

Sur la base de ces équipements, ce cout est estimé à  $16\,320,00\,$   $\in$  TTC maximum tout compris pour 4 classes, sachant que ce montant pourrait être revu à la baisse après consultation des fournisseurs.

L'Etat subventionne 50 % de la dépense TTC engagée par école sachant que la subvention ne peut pas dépasser  $7\,000,00\,$  € et qu'il faut dépenser au minimum  $4\,000\,$  €.

Cette subvention est versée à la collectivité, après sélection du projet par la commission départementale puis nationale, après signature d'une convention. La région peut aider depuis peu, des projets de faible cout au titre du « fond ruralité » et que cet investissement pourrait y prétendre.

Il s'agit donc dans un premier temps, de déposer la candidature de la commune avant le 10 novembre 2018. Si le projet est retenu, il fera l'objet d'une programmation au titre du budget primitif 2019. Considérant que l'école est un service important pour les administrés, et que mettre à disposition des enfants, des outils numériques performants est un gage de progrès, il est décidé de déposer cette candidature auprès de l'Académie.

### Demande de Monsieur Alex André de faire un jardin dans une parcelle communale

Monsieur Alex André demande s'îl peut faire un petit bout de jardin dans une parcelle communale située dans la Rue de Frères, cadastrée AB 306. Sous réserve de laisser la commune de reprendre la parcelle en cas de nécessité, un accord sera donné, sans aucune compensation financière en retour. Si d'autres usagers venaient à demander d'utiliser une autre portion de ce terrain sur autorisation de la commune, Monsieur André ne pourrait pas s'y opposer.

#### Autres points abordés

Mare de Fougères: un administré a alerté la commune sur l'affaissement de la vidange de la mare de Fougères appartenant au GFA du Richardet représenté par les consorts d'Humières et sur laquelle la route communale passe.

Afin de considérer l'urgence d'intervenir et après s'être rendu sur place avec les propriétaires, un devis de réparation et un avis ont été demandés à l'entreprise Lauvergne Collinet.

Celui-ci a jugé que pour l'instant, il n'estimait pas que le danger était imminent

L'assurance de la commune, dans le cadre de la protection juridique, a mandaté un expert qui s'est rendu sur place le 25 septembre.

A ce jour, aucun écrit n'est parvenu de l'assurance si ce n'est un email qui explique que le rapport relatif à la réunion du 25 septembre nous parviendra prochainement, et un entretien téléphonique qui informait la commune que vraisemblablement elle ne serait pas mise en cause.

Une nouvelle réunion d'expertise est prévue prochainement.

#### Demande de déplacement d'un banc par Madame Catherine d'Humières :

Madame Catherine d'Humières demande par courrier d'enlever le banc qui a été mis le long de sa propriété Rue du Courtioux, car elle explique que cela peut inciter à escalader plus facilement le mur pour rentrer dans son jardin.

Il sera enlevé et déplacé dans l'enceinte de la MARPA.

Fontaine pour l'église : Une fontaine pouvant servir d'évier sera achetée pour l'église.

**Téléthon des 7 et 8 décembre** Une réunion de préparation aura lieu le 30 octobre 2018 à 19 h 30 à la mairie.

Vœux du Maire : la date est fixée au vendredi 11 janvier 2019
Repas du CCAS: la date est fixée au dimanche 13 janvier 2019
Préparation du bulletin municipal: le mardi 16 octobre à 18 h 00.
Demande d'utilisation de la salle des sports par le District (futsal) : ll est retenu les 6 et 7 janvier 2019 parmi les dates proposées.





### Permanence des soins

Nuits, dimanches et jours fériés... Pour obtenir le médecin d'astreinte de votre secteur, vous devez composer le **0470 48 57 87** 

### Médecins généralistes

Dr Linda **DAVID •** Dr Pascal **LEHMANN**Docteur Sylvie **MAUBERT-BARRAUX**7 Rue de la Maîtrise
Téléphone: **0470516577** − Fax: 0470516698

### Kinésithérapeutes

Maria ALBA CHIC AGUILAR • Masseur Kiné D.E. Hervé GIRARD • Kiné D.E. Sergio MUNUERA HITA • Kiné Ostéopathe D.E. Rue des Gannes – Téléphone : 04 70 51 69 89

### Pédicure-podologue

Cécile **REVUZ** – 7 Rue de la Maîtrise Téléphone : **04 70 51 65 77** 

### Infirmières D.E.

Élodie CIVADE-FEYT • Laure GRAND • Céline GUILLOT • Anne Marie PARRET-PERRICHON • Estelle PROUPIN • 7 rue de la Maîtrise Soins à domicile 24h/24 et 7j/7 ou au cabinet, sur rendez-vous au 0470066534

### **Pharmacie**

Pharmacie des Combrailles 65, Grand Rue – Téléphone : **0470516041** 

### **Ambulance Taxi**

Bernard KOEHLER

47, Grand Rue - Téléphone : **0470517459** 



### **Vétérinaires**

Vétérinaires CLD et Associés (SELARL) 96, Grand Rue – Téléphone : **0470516010** Télécopie : **0470516534** 



### **Urgences 15**

SAMU

### Gendarmerie: 17

23, Rue de l'Économique Téléphone : **0470516007** 

### Pompiers: 18

Caserne des Sapeurs-Pompiers Rue des Chaumes

Téléphone : **0470516380** 



### Renseignements pratiques

### **Mairie**

Ouverte au public du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Téléphone : **0470516015** Fax : 0470516294

mairie@mairie-marcillatcombraille.fr www.mairie-marcillatcombraille.fr

### Confection des passeports et cartes d'identiqué électroniques et biométriques

<u>mardi et jeudi</u> : 14h-17h <u>mercredi et samedi</u> : 9h-12h

Uniquement sur rendez-vous au 04 70 51 60 15

La Poste (nouveaux horaires)
mardi, mercredi et jeudi:
9h00-12h00 et 13h30-16h30
vendredi: 9h00-12h00 et 13h30-17h00
samedi: 9h00 à 12h00

<u>samedi:</u> Ynuu a 12nu Fermé le Lundi.

### Médiathèque Municipale

Ouverte au public mercredi : 14h00-16h00 jeudi et samedi : 10h00-12h00 Téléphone : 0470 51 62 50

### Maison des Services au Public

Place Pierre Bitard - Tél.: 04 70 51 10 21

### Permanence Trésor Public

le jeudi matin de 9h00 à 12h00 Place Pierre Bitard

### Permanence assistante sociale

le mardi matin de 9h à 12h sans rendez-vous et le vendredi matin de 9h à 12h sur rendez-vous

Téléphone : **0470343976** 

### Permanence mission locale

Permanence le jeudi sur rendez-vous 0470 05 28 74

### **CPAM**

Rendez-vous par visio le mardi et le jeudi

### **Centre Social**

Tél.: 0470516080

### Maison du Tourisme

Ouverte tous les jours à partir du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 septembre de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30

Place du Donjon – Tél. : **0470 51 10 22** maison-tourisme@mairie-marcillatcombraille.fr

### Maison de la Combraille

Place Pierre Bitard - Tél.: 04 70 51 10 23

### Déchetterie

Lundi-Jeudi : 9h00-11h45 et 13h30-16h45 Samedi : 9h00-11h45 et 13h30-17h45

Téléphone: 0470516988

### Cartes de pêche

Master Brico à Marcillat-en-Combraille Chez Monique à Terjat Au Chant du Grillon chez Desseauves à Mazirat

### Mini Golf

location des clubs à la Marpa 28, rue des Combrailles Téléphone : 04 70 51 60 01

### **Tennis**

réservations : Master Brico

36 Grand Rue

Téléphone: 0470516652